

HÔTEL DES VENTES D'AVIGNON - Patrick ARMENGAU - Commissaire-Priseur Judiciaire

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES DE DEUX VEHICULES

LE 28 JUIN 2017 - 11 H 00 à LE PONTET (adresse complète communiquée la veille de la vente)

Exposition des véhicules : Parc SUD OCCASIONS - ZI Boivassières - 84700 SORGUES le mardi de 14h00 à 18h00 et le matin de la vente de 8h30 à 10h30.

Liste susceptible d'être modifiée jusqu'au moment de la vente – Frais de vente 18% TTC + CT

N°	Type Commercial	1ère M.E.C.	Km compteur ⁽¹⁾	EN	CV	TVA ⁽²⁾	Type Mine	Carrosserie C.I	Places assises ⁽³⁾	C.I/ FID ⁽⁴⁾	Equipements ⁽¹⁾	Estimation
I. Véhicules particuliers (VP)												
1A	RENAULT CLIO IV 1.5DCI175	24/06/2016	31 163	GO	4	NON	5RBF0A	CI	5	C.I	5 portes – Vitres AV électriques – Rétros électriques – Climatisation – Airbags – Autoradio – Navigation – Régulateur de vitesse – Radar de recul – Antibrouillard – 2 clés / Equipé Auto-école (double commande : boîtier de contrôle, double rétros et double pédale)*	8 500 / 8 800 €
1B	RENAULT CLIO IV 1.5DCI175	27/06/2016	23 286	GO	4	NON	5RBF0A	CI	5	C.I	5 portes – Vitres AV électriques – Rétros électriques – Climatisation – Airbags – Autoradio – Navigation – Régulateur de vitesse – Radar de recul – Antibrouillard – 2 clés / Equipé Auto-école (double commande : boîtier de contrôle, double rétros et double pédale)*	8 500 / 8 800 €

(1) Non garanti

(2) La TVA ressortira sur le bordereau acheteur (facture) - A charge à l'acquéreur de vérifier s'il peut, ou pas, récupérer la TVA sur le véhicule concerné.

(3) Nombre de places assises inscrit sur le certificat d'immatriculation

(4) CI= Certificat d'immatriculation / FID= Fiche d'identification détaillée

(5) Information donnée à titre indicatif, sans garanti

*** Si l'acquéreur n'est pas un professionnel de l'auto-école le véhicule ne sera remis qu'après la dépose des doubles commandes qui sera effectué par un professionnel. Une fois cette dépose faite l'acquéreur pourra retirer son véhicule directement au garage munis des documents attestant son acquisition (cette démarche sera effectuée qu'une fois le paiement du véhicule effectué). Dans le cas où l'acquéreur est un professionnel de l'auto-école, un document attestation de sa profession lui sera demandé.**

Extrait des Conditions Générales de Vente

La vente est faite au plus offrant et dernier enchérisseur et au comptant, à charge à l'adjudicataire de payer les frais légaux et de contrôle technique en sus du montant de leur adjudication.

Les véhicules sont vendus sans garantie et en l'état notamment en ce qui concerne l'état mécanique ou le kilométrage. Les renseignements et indications fournis, les mentions figurant sur la liste, sont donnés à titre indicatif, sans garantie et n'engagent en rien le commissaire-priseur.

Les dates et années de 1^{ère} mise en circulation ne sauraient en aucun cas garantir le millésime du véhicule. Jusqu'au 30 juin 2000, la notion d'année modèle était définie par l'arrêté du 2 mai 1979, modifié par l'arrêté du 27 mai 1997. A dater du 1^{er} juillet 2000, la notion d'année modèle est supprimée par décret n°2000-576 du 28 juin 2000.

L'argus annoncé verbalement est donné à titre indicatif et sans aucune garantie, charge aux acquéreurs de le vérifier eux-mêmes, et dégage le commissaire-priseur de toute responsabilité.

Le kilométrage annoncé correspond au kilométrage compteur, sans garantie de la part de l'officier vendeur.

Une exposition préalable permettant aux adjudicataires de se rendre compte de l'état des véhicules mis en vente, il ne sera admis aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée. La vente est fait sans aucune espèces de garantie, sans recours possible contre qui que ce soit. Les photos publiées sur nos sites internet sont non contractuelles.

Les véhicules sont fermés à clés, ils peuvent être ouverts à la demande pendant les heures d'exposition.

Dans le cadre de nos ventes de véhicule et matériel, nous ne prenons pas les ordres d'achat, ni les demandes d'appel sans que le bien mis en vente n'ait été préalablement vu par l'éventuel acquéreur. Il faut venir sur place à l'exposition. Une fois sur place, il conviendra de remplir le formulaire ordre d'achat (disponible à l'accueil du parc) et de le déposer avec une caution.

L'absence du certificat d'immatriculation original n'empêche en aucun cas la mutation du véhicule grâce à la présence de sa copie ou de la fiche d'identification qui remplace le certificat d'immatriculation original, ceci n'est valable que pour les véhicules restants en France. Les véhicules vendus pour la pièce, sans certificat d'immatriculation et sans certificat de cession sont annoncés. Le certificat de situation administrative ou la fiche signalétique seront remis à l'acquéreur dès réception de la Préfecture concernée, sans que cela puisse être considéré par l'acheteur comme un préjudice.

Les véhicules roulants sont présentés avec un contrôle technique à la charge de l'acquéreur qui devra procéder à la contre-visite si elle doit avoir lieu. Les véhicules non roulants sont présentés sans contrôle technique, charge à l'acquéreur d'effectuer les réparations nécessaire afin de procéder à un contrôle technique permettant l'immatriculation.

La mention TVA précise ici si elle ressortira sur le bordereau acheteur (facture). A charge à l'acquéreur de vérifier s'il peut ou pas la récupérer.

Dans le cas où l'acquéreur voudrait exporter un véhicule vendu avec TVA récupérable, il doit impérativement le faire savoir le jour-même de la vente, faute de quoi le Commissaire-Preneur dégage toutes responsabilités concernant la suite à donner.

Les véhicules et matériel sont vendus par ordre de numéro de 1 à ... (suivant liste). La vente commence par le numéro 1. Les numéros d'ordre de passage des véhicules pourront être modifiés sans préavis.

Si vous êtes désignés acquéreur d'un bien, il vous sera demandé une pièce d'identité et une caution.

Le règlement s'effectuera au comptant par Carte Bancaire ou virement bancaire (La simple vérification téléphonique auprès de la banque ne suffisant en aucun cas). Frais de 18% TTC + frais de contrôle technique en sus.

Dans le cas du virement bancaire il vous sera remis un RIB avec le montant exact à virer. Un acompte de 20 % minium du montant total à régler, sera à nous payer par Carte Bancaire le jour de la vente. Dès que le montant viré apparaîtra sur notre compte vous serez averti téléphoniquement (merci de penser à laisser votre numéro de téléphone).

À défaut de paiement l'objet pourra être remis en vente selon la procédure sur folle enchère immédiatement ou à la première opportunité.

L'enlèvement des véhicules et du matériel ne s'effectuera qu'une fois le règlement constaté, sur présentation du bordereau d'achat valant facture.

Les acquéreurs doivent assurer leur véhicule avant l'enlèvement.

Les véhicules et matériel doivent être enlevés sous 48 heures. Au-delà, des frais de gardiennage d'un montant de 15.00 € TTC/jour et par bien sera directement à régler sur le parc des ventes. Frais de chargement : 54 € TTC.

Exposition : le jour de la veille de la vente de 14h à 18h00 ainsi que le matin de la vente de 8h30 à 10h30.